

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2 novembre 2021

Convocation du 27/10/2021

La séance est ouverte à 19h07 sous la présidence de Brigitte DARMEDRU.

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Michaël MONTEIRO, Céline RIGODON, Céline RUBIO, Muriel WOLKOWICKI.

Excusés : Angélo CARINGI, Jean-Yves LAROCLETTE, Nathalie SARRAU.

Absents : Mathieu CURAILLAT.

Désignation du secrétaire de séance : Gilbert GUILLOUX.

Ordre du jour:

- Rapport de présentation du DIF élus
- Désignation du délégué à la sécurité routière
- Intégration de l'appel à projet de MBA : dématérialisation ADS
- Présentation du rapport RPQS (Rapport sur le Prix et Qualité du Service) : eau potable
- Présentation du rapport RPQS : assainissement
- Présentation du rapport du SYDESL
- Présentation du dispositif de remboursement des frais de gardes d'enfants des élus
- Mise à jour de la composition des commissions
- Présentation de l'avant-projet aménagement-sécurité de la route des Beaujolais
- Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal
- Réunions du mois
- Questions et informations diverses

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 8 septembre 2021.

Le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- ODG du Beaujolais : demande de subvention pour renouvellement des panneaux d'appellation
- Recrutement de deux agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

Délibérations du conseil:

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU DIF ÉLUS

Céline RIGODON présente aux conseillers le Droit Individuel à la Formations des Élus.

Ce droit a été créé en 2017 uniquement pour les maires et adjoints mais a été ouvert à tous les élus depuis 2021. Un montant annuel de formation de 400 € est alloué pour chaque élu.

Les formations doivent être en rapport avec le mandat municipal en cours ou pour une réinsertion professionnelle.

DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (DE 2021 45)

Les services de la Préfecture soulignent l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la commune et invitent le Conseil Municipal à désigner un élu référent en sécurité routière.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 26 mai 2020,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la désignation d'un référent Sécurité Routière,

CONSIDÉRANT que Madame le maire propose la candidature de Céline RIGODON,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Céline RIGODON en tant que délégué à la sécurité routière.

INTÉGRATION DE L'APPEL À PROJET DE MBA : DÉMATÉRIALISATION ADS (DE 2021 46)

VU l'article L423-3 du Code de l'urbanisme issu de la loi Elan où est indiqué que les communes de plus de 3 500 habitants doivent être en mesure de proposer un système de télé-procédure dédié aux demandes d'autorisations d'urbanisme prêt au 1^{er} janvier 2022,

Bien que la commune ne soit pas dans l'obligation de le faire dès le 1er janvier 2022, elle souhaite procéder à cette dématérialisation, étant déjà engagée dans une procédure partielle avec le service instructeur de MBA.

La communauté d'agglomération MBA répondant à l'appel à projet spécifique concernant la dématérialisation ADS, elle propose à toutes les communes du territoire de s'y associer.

MBA a fait chiffrer une extension du logiciel ADS Oxalis permettant de répondre aux obligations réglementaires des communes :

- 23 220 € H.T. (acquisition des modules complémentaires, prestations d'installation et formation)
- 5 410 € H.T. (coût de fonctionnement annuel : hébergement et maintenance)

L'appel à projet permettrait d'obtenir une subvention d'un montant de 4 000 € + 400 € par commune, limité à 30 communes.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition d'intégrer l'appel à projet de MBA concernant la dématérialisation de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

ODG DU BEAUJOLAIS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR RENOUELEMENT DES PANNEAUX D'APPELLATION (DE 2021 47)

Dans le cadre d'un projet de signalisation, l'Organisme de Défense et de Gestion du Beaujolais et Beaujolais-Villages souhaite changer les panneaux d'appellation sur l'ensemble des communes du territoire concerné.

Ces panneaux seront implantés aux limites cadastrales des différents villages et dans certains cas, ils remplaceront l'ancienne signalétique étant de plus en plus vieillissante.

Cette refonte a pour principal objectif d'harmoniser la visibilité sur l'ensemble du territoire (Beaujolais, Beaujolais Pierres Dorées, Beaujolais Villages, Crus).

La mise en place de cette nouvelle signalétique sera assurée par les viticulteurs des communes concernées avant le 31/12/2021.

Au vu du coût global du projet, l'ODG demande aux communes une participation forfaitaire de 100.00 € par commune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette demande de participation à hauteur de 100.00 €.

Cette dépense sera inscrite au budget principal pour l'année 2022.

PRÉSENTATION DU RAPPORT RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU) : EAU POTABLE (DE 2021 48)

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2020 évoqué lors du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux Mâconnais-Beaujolais le 5 octobre 2021.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2020.

RAPPORT RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU) : ASSAINISSEMENT (DE 2021 49)

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2020 évoqué lors du conseil communautaire de MBA le 21 octobre 2021.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de l'année 2020.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU SYDESL

Prend acte de la présentation et de l'approbation par le SYDESL du rapport d'activité de l'année 2020.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDES D'ENFANTS DES ÉLUS

Le maire annonce que l'État a mis en place un dispositif de remboursement de frais de garde des élus locaux pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Dès qu'un membre du conseil municipal est amené à organiser la garde d'un enfant de moins de 16 ans, d'une personne âgée, d'une personne handicapée ou d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile, il peut bénéficier du remboursement des frais de garde correspondants par la commune. Cette garde doit être directement imputable à sa participation aux réunions suivantes : séances plénières du conseil municipal, réunions de commissions dont il est membre si elles ont été instituées par délibération du conseil et réunions des assemblées délibérantes et des bureaux d'organismes où il a été désigné pour représenter la commune.

Pour pouvoir être éligible à la compensation par l'État, il revient au conseil municipal d'adopter une délibération visant à préciser les modalités selon lesquelles les élus seront remboursés.

Le conseil décide de se pencher sur le sujet et de délibérer à la prochaine séance.

MISE À JOUR DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS (DE 2021 50)

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste

des élus au sein de l'assemblée communale.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer les commissions comme suit :

Commission Finances : Brigitte DARMEDRU, Dominique DEBAUX, Philippe GENETIER, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Mathieu CURAILLAT.

Commission urbanisme, PLU, bâtiments : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Jean-Yves LAROCLETTE, Angelo CARINGI, Gilbert GUILLOUX, Muriel WOLKOWICKI.

Commission voirie : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Jean-Yves LAROCLETTE, Mathieu CURAILLAT, Anthony ALVES DA COSTA.

Commission communication :

Conseillers : Dominique DEBAUX, Ingrid LAFOREST, Céline RUBIO, Michaël MONTEIRO, Muriel WOLKOWICKI.

Membre extérieur : Marc SAGE.

Commission travaux église :

Conseillers municipaux : Brigitte DARMEDRU, Agnès FERNANDEZ, Nathalie SARRAU.

Membres extérieurs : Jean-Claude CURTIL, Gérard SOUILLAT.

Commission Conseil des Jeunes Chanois, affaires scolaires : Brigitte DARMEDRU, Dominique DEBAUX, Ingrid LAFOREST, Céline RUBIO.

Commission gîte : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Nathalie SARRAU, Ingrid LAFOREST, Agnès FERNANDEZ, Céline RUBIO.

Commission communale d'action sociale :

Conseillers municipaux : Céline RIGODON, Agnès FERNANDEZ, Brigitte DARMEDRU, Nathalie SARRAU.

Membres extérieurs : Patrick GIROUX, Evelyne FORESTIER, Claude NEBOUT, Christiane ROMAND, Gérard SOUILLAT, Annie BERNARD.

Commission cimetière : Dominique DEBAUX, Ingrid LAFOREST, Céline RIGODON, Brigitte DARMEDRU.

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET AMÉNAGEMENT-SÉCURITÉ DE LA ROUTE DES BEAUJOLAIS

Le maire et les conseillers faisant partis de la commission voirie présente le plan réalisé par le bureau d'étude INGEPRO pour le projet de l'aménagement-sécurité de la route des Beaujolais.

RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (DE 2021 51)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié au bon fonctionnement du gîte communal ;

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE le recrutement de deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois renouvelables allant du 4 novembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus.

Ces agents assureront les fonctions d'agent d'accueil polyvalent à temps non complet : ils interviendront ponctuellement en fonction des besoins.

La rémunération des agents sera calculée par référence au taux de 10.48 euros brut de l'heure.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

PRÉCISE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article n 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour la commune :

- Achat de bombes contre l'invasion de mouches à l'étage de la mairie
- Achat de guirlandes lumineuses et accessoires complémentaires
- Achat de nouveaux radiateurs pour logements communaux

Pour le gîte communal :

- Achat de fournitures pour construction d'un meuble par les agents communaux (rangement de la literie)

RÉUNIONS DU MOIS

Jeudi 09/09/2021	◦ Assemblée générale du Restaurant Scolaire Intercommunal
Samedi 11/09/2021	◦ Pose de la plaque en hommage à Christian PERRIN à la salle de danse
Lundi 13/09/2021	◦ Visite de Monsieur FLORIN, inspecteur de l'Éducation Nationale
Mardi 14/09/2021	◦ Comité territorial du SYDESL à Saint Amour
Mardi 21/09/2021	◦ Commission cimetièrre : réunion sur place
Jeudi 23/09/2021	◦ Conférence des maires de MBA à Sennecé-Lès-Mâcon
Vendredi 24/09/2021	◦ Assemblée générale du Sou des Écoles
Mercredi 29/09/2021	◦ Réunion publique pour le projet « Demain à Chânes »
Jeudi 30/09/2021	◦ Conseil communautaire de MBA à Charnay-Lès-Mâcon
Lundi 04/10/2021	◦ Commission gîte
Mardi 05/10/2021	◦ Réunion du Syndicat des Eaux à La Chapelle de Guinchay
Mercredi 06/10/2021	◦ RDV avec INGEPRO et la commission voirie ◦ Assemblée générale du Comité des Fêtes
Jeudi 07/10/2021	◦ Conférence des maires de MBA à Igé
Samedi 09/10/2021	◦ 1 ^{ère} réunion du Conseil Communal des Jeunes
Lundi 11/10/2021	◦ Réunion des associations pour programmation des manifestations 2022
Mardi 12/10/2021	◦ Comité syndical du PETR à Charnay-Lès-Mâcon
Mercredi 13/10/2021	◦ Conseil du SIVOM
Jeudi 14/10/2021	◦ CCAS ◦ Réunion pour Schéma de randonnée avec Territoires MBA Sud à Fuissé
Samedi 16/10/2021	◦ Commission voirie

Lundi 18/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Réunion SCOT à Charnay-Lès-Mâcon ◦ Comité territorial du SYDESL à Hurigny
Mardi 19/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Conseil d'école à Leynes
Mercredi 20/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Pot de départ en retraite de Didier GUILLAUME
Jeudi 21/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Conseil communautaire de MBA à Charnay-Lès-Mâcon
Vendredi 22/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Assemblée générale de l'AMSL à Charolles
Samedi 23/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Assemblée générale de la FNACA
Lundi 25/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> ◦ RDV avec INGEPRO et la commission voirie
Mardi 26/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Réunion pour Schéma de randonnée avec Territoires MBA Sud à Fuissé ◦ CCAS
Jeudi 28/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Conférence territorial du département à Saint Gengoux de Scissé

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Suite aux dégâts causés par une tempête, les glissières de sécurité situées rue du Pré Canard seront remplacées avec prise en charge par l'assureur du propriétaire.
- Un chânois demande la location du foyer club pour la manifestation d'un groupe biblique : étant donné la laïcité de ces bâtiments publics, le conseil refuse cette location.
- MBA s'engage dans la récupération des sapins de Noël début janvier 2022 : les sapins seront emmenés à la déchetterie de Vinzelles pour le broyage effectué par MBA. Ce broyage sera mis à disposition des habitants.
- Michel DEBAUX est recruté comme agent recenseur pour le recensement de la population en janvier et février 2022.
- Le marquage des places sur le nouveau parking situé montée du village sera fait par un agent communal dans les jours à venir.
- Ingrid LAFOREST et Dominique DEBAUX nous informent qu'un véhicule a heurté un des piliers du chapiteau de la cabane k'fé.
- Certains conseillers proposent la mise en place d'un « Abri-livres » qui sera situé dans l'abribus près de l'ancienne poste. L'ensemble des conseillers donne son accord.

La séance est levée à 22h18.